

LES ACTIVITÉS DU BÂTIMENT PEUVENT SE POURSUIVRE



**VOTRE SÉCURITÉ N'A PAS DE PRIX, CELLE DES ARTISANS
NON PLUS : VOICI COMMENT VOUS PRÉSERVER.**



**Sous le contrôle des autorités, les acteurs
de la filière ont mis au point un guide.**

CLIENTS, CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



1.
Éloignez-vous
de la zone
d'intervention



2.
Nettoyez la zone
de travail



3.
Préférez un
grand sourire à
une poignée de
main



4.
Favorisez un
accès séparé
au chantier
et la mise à
disposition d'un
point d'eau



5.
Privilégiez la
transmission
des documents
administratifs
par mail.

ENTREPRISES, CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



1.
Gardez les
distances de
sécurité



2.
Utilisez votre
propre matériel



3.
Nettoyez la zone
d'intervention à
votre arrivée et
votre départ



4.
Utilisez les
éléments de
protection en
cas de nécessité
(masque, gants,
combinaison)



5.
Emmenez vos
déchets

Date de publication : 11/05/2020